

Histoire & Mémoire

PC 1251/1

mars 2005 n° 41



éditorial

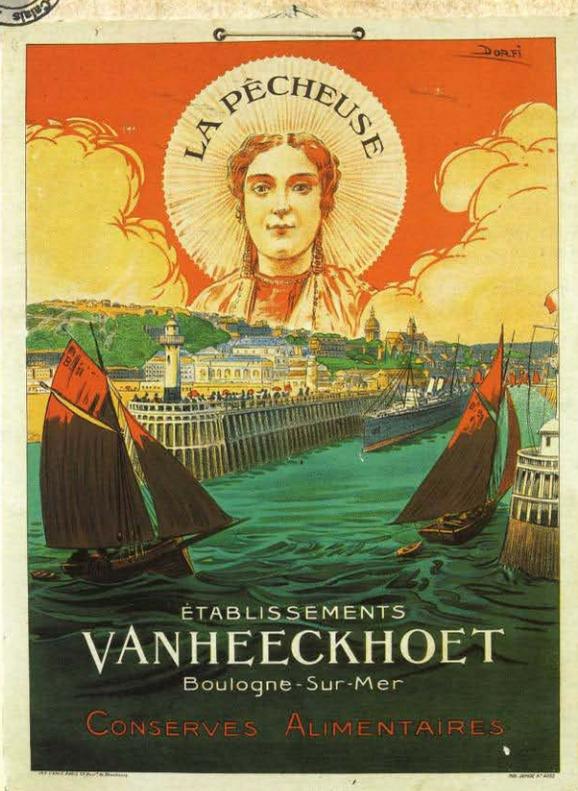
Histoire et Mémoire est un périodique d'information spécialisée ; si ses rédacteurs ne refusent pas le plaisir de mises au point à caractère historique associées aux travaux des collaborateurs des archives départementales, ils n'oublient pas que le public attend aussi d'être mis au courant des nouvelles sources de l'histoire, qu'elle soit individuelle, familiale ou générale, que représentent des archives nouvellement classées.

Alors, dans ce numéro printanier, vous trouverez de nombreuses informations, de nombreuses pistes de recherches, de nombreuses clés de trésors cachés ou du moins mal connus jusqu'à ce jour.

Des inventaires issus de travaux de classement de "nouveaux" documents, des exercices de mise en forme d'anciens inventaires, des répertoires couvrant de centaines de cotes aussi bien que des catalogues à la pièce, soigneusement indexés : l'éventail est large des réalisations des équipes des archives départementales qui, à Arras et à Dainville, ont traité pas moins de 120 mètres de documents "neufs" et, au total, près de 600 mètres de liasses et de boîtes en y incluant les révisions et vérifications d'anciens travaux.

Il ne me reste plus qu'à inviter les lecteurs d'*Histoire et Mémoire* et tous les usagers des archives départementales à profiter de ces sources de l'histoire pour faire partager au plus grand nombre, autour d'eux, la connaissance du riche passé du Pas-de-Calais.

Dominique DUPILET
Président du Conseil général



Affiche publicitaire d'Albert Dorfinant pour la conserverie Vanheeckhoet, [années trente], 17 Fi C 2996. La société anonyme des établissements Vanheeckhoet est constituée le 30 juin 1922 entre les héritiers et actionnaires de l'armateur Pierre Vanheeckhoet qui avait créé, en 1877, une conserverie de poissons dans une ancienne filature, rue du Moulin-à-Vapeur. En 1902, elle s'installe au 5, rue d'Orléans pour y rester jusqu'en 1961. La marque *La Pêcheuse*, déposée au tribunal de commerce de Boulogne le 23 mars 1920, est reprise dans le nom de la société en 1962. La même année, elle s'établit rue de Marengo avant de disparaître en 1966. Albert Dorfinant (1881-1976), alias Dorfi, compte parmi les affichistes reconnus de l'entre-deux-guerres.

LA CLEF DU TRÉSOR¹

Les classements : retour sur l'année 2004

Classer un fonds d'archives puis le décrire dans un instrument de recherche approprié constitue le sésame de sa communication. De cette opération, le public ne retient souvent que la jouissance de trouver rapidement l'acte désiré, voire une étude historique de l'institution ainsi que des sources complémentaires. Rappelons que le classement rend d'autres services : il prémunit contre le vol (un document décrit et estampillé se commercialise plus difficilement) et va généralement de pair avec un reconditionnement adéquat du fonds. Ajoutons enfin que l'instrument de recherche supplée parfois la disparition même des documents, comme le savent ceux qui travaillent dans nos archives anciennes, victimes d'un incendie en 1915.

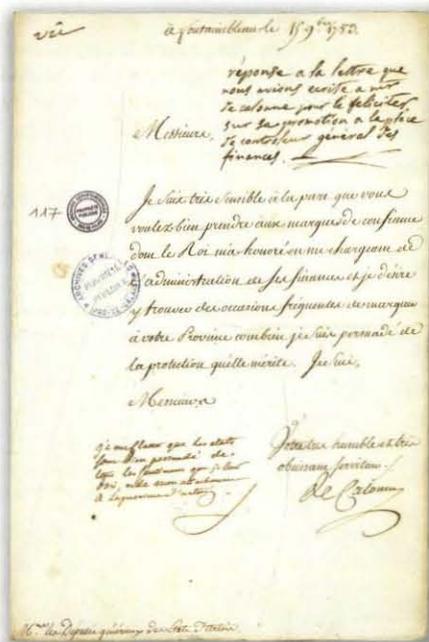
Les archives départementales ont fait du classement une de leurs priorités. Il est impossible de signaler ici l'ensemble des fonds portés à la connaissance du public en 2004, soit 560 mètres linéaires² et 5400 pièces. Seuls les seront ceux qui constituent un volume important ou présentent un intérêt significatif pour la recherche.

Un avertissement général aux anciens usagers des archives du Pas-de-Calais : les classements décrits ci-après ont abouti à la mise au net d'un inventaire ou d'un répertoire sous forme dactylographiée (tous sont disponibles dans la salle de lecture de Dainville, certains d'entre eux seulement le sont à Arras, faute de place) mais la description et donc la recherche dans la base informatique ont cessé pour la plupart des travaux de 2004. Une réinformatisation du service est attendue pour le début de 2006.

Les fonds anciens (antérieurs à 1790) : séries B (cours et juridictions) et C (administrations provinciales)

Avec l'achèvement du classement de ces deux séries, l'ensemble des archives anciennes dispose à présent d'un instrument de recherche.

La série B bénéficiait du répertoire numérique de P. Bougard, publié en 1967, mais il restait à inventorier 3 ml³ d'archives provenant de réintégrations effectuées depuis. Le travail réalisé en 2004 a permis de compléter quelque peu les sous-séries existantes (4 B : maîtrise des eaux et forêts de Boulogne ; 6 B : bailliage d'Hesdin ; 9 B : sénéchaussée du Boulonnais ; 13 B : amirauté de Calais ; 14 B : juridiction consulaire de Calais) et d'en créer plusieurs nouvelles correspondant à des juridictions dont les fonds avaient été entièrement détruits dans l'incendie de 1915 (21 B : bailliage d'Aire ; 22 B : justice échevinale d'Aire ; 23 B : maréchaussée de Boulogne ; 24 B : justice royale de Calais) ou pour lesquelles on ne connaissait jusqu'à présent aucun document (25 B : traites foraines de Montreuil ; 26 B : bailliage secondaire de Samer). Les documents ainsi répertoriés (32 articles) couvrent la période 1612-1792 (sans compter un document isolé de 1512). On y trouve principalement des registres de procédure et des procès civils ou criminels. Malheureusement, l'état fragmentaire et souvent défectueux dans lequel ces documents nous sont parvenus enlève une bonne partie de leur intérêt historique. La sous-série 21 B constitue un cas particulier. Les 102 cahiers qui composent ce fonds (2 ml) contiennent les comptes de l'argentier de la ville d'Aire (97 exercices annuels de 1612 à 1773, avec des lacunes) ; il s'agit, plus précisément, des exemplaires destinés aux officiers du bailliage, chargés de contrôler les finances de la ville au nom du souverain. Ces comptes, autrefois conservés à la bibliothèque municipale d'Aire et mélangés à ceux de la collection communale, appartiennent néanmoins aux archives du bailliage, ce qui justifie leur classement dans la série B. La collection communale des comptes de l'argentier (CC 26-267) couvre une période beaucoup plus large (1483-1789) et d'une manière plus complète : on y trouve tous les comptes figurant dans celle du bailliage. On aura donc tout intérêt à utiliser, de préférence, la collection communale, conservée actuellement à la bibliothèque municipale.



Lettre de remerciement de Charles-Alexandre de Calonne (petit mot autographe au bas) en réponse aux félicitations adressées par les Etats d'Artois pour sa nomination à la charge de contrôleur général des finances, 15 novembre 1783, 2 C 283/117. Natif de Douai, il commença sa carrière comme avocat général au conseil provincial d'Artois (1757-1759).

La série C était, elle aussi, pour l'essentiel, inventoriée depuis longtemps, mais il restait à examiner les 12 dernières liasses de la sous-série 2 C (Etats d'Artois), désormais cotées 2 C 276-287, qui contiennent principalement de la correspondance (1661-1790). Il fallait également rédiger le répertoire numérique des sous-séries 6 C (hypothèques : 13 articles), 7 C (octroi du Boulonnais : 1 article), 8 C (fermes générales de Picardie : 17 articles) et 9 C (département de Calais, Montreuil et Ardres⁴ : 1 article), ce qui représente un total de 32 articles, couvrant les années 1730-1795. L'intérêt historique des documents est très inégal. Les "registres pour le signalement" conservés dans la sous-série 8 C fournissent des matériaux intéressants pour une étude du personnel des fermes générales de Picardie.

Les fonds modernes (an IX-1940) : sous-séries 3 E (état civil), 3 Q (enregistrement et timbre⁵), 10 R 6 (service de reconstitution des houillères), 2 U (tribunaux criminels et cour d'assises), 3 U 1 et 3 (tribunaux de première instance d'Arras et de Boulogne-sur-Mer⁶)

Les recherches dans les registres de l'état civil s'effectuent désormais intégralement au dépôt d'Arras, puisque les volumes non microfilmés y ont été transférés. La révision de leur répertoire l'a rendu d'une utilisation plus pratique. La réintégration des registres des mariages de l'an VII et de l'an VIII, actuellement cotés en 3 L, est en cours.

Le fonds du service de reconstitution des houillères (1917-1937) est composite : il regroupe des archives du secteur minéralogique minier de Douai de l'Office de reconstruction industrielle, des services techniques de la préfecture et des ponts et chaussées. Ces trois administrations ont assuré successivement, pour le compte de l'Etat, le contrôle des opérations de reconstitution des houillères, les sociétés minières réalisant elles-mêmes les travaux de déblaiement et de dénoyage. 24 compagnies sont représentées, même si celles de Béthune, Dourges, Lens et Liévin sont de loin les mieux documentées. Le plan de classement s'organise comme suit. Généralités : états mensuels des dépenses engagées par les compagnies (dénoyage, déblaiement, construction de logements ouvriers) adressés à l'ingénieur principal des mines à titre de justificatifs, états de situation des comptes de crédit de dommages de guerre et rapports des ingénieurs des mines et des services techniques de la préfecture sur l'état d'avancement des travaux ; travaux de dénoyage, de déblaiement et de remise en état du sol : états d'avancement des travaux, pièces concernant les marchés de gré à gré, dossiers sur la rétrocession à l'Etat des métaux et matériaux issus des travaux de déblaiement ; restitution et récupération du matériel volé par l'occupant : factures de cession et fiches de valorisation du matériel restitué ; cession en nature (réparations en nature) : certificats d'ouverture de compte, bons de cession, factures du Comptoir central d'achats industriels ; constatation et évaluation des dommages de guerre : dossiers de déclaration, demandes d'indemnités, états des pertes subies, plans, photographies [ces dossiers reviennent aussi bien sur les dommages aux installations industrielles (carreaux et industries annexes) que sur les bâtiments administratifs, les immeubles destinés au logement du personnel, les œuvres sociales, les bâtiments à usage collectif (écoles, églises, salles de soins, salles des fêtes, coopératives...) et divers biens (domaines et jardins, outillage, mobilier)]. Ils permettent de faire l'inventaire des biens des compagnies et présentent souvent un intérêt iconographique ; contrôle du emploi éventuel des indemnités ; cession de propriétés : actes de cession de propriétés de particuliers au profit des compagnies, demandes d'indemnités.



Une maison de la cité-jardin Darcy détruite à Hénil-Liétard, photographie, 10 R 6/54. La cité-jardin constitue la 3^e évolution de l'habitat minier, après les coronas et les cités ouvrières. La compagnie des mines de Dourges fit construire 250 maisons de ce type entre 1905 et 1913 et la cité prit le nom du président du conseil d'administration de la société. La reconstruction (1920-1926) doubla le nombre de logements.

La sous-série 2 U comprend quelques liasses provenant du tribunal criminel départemental maintenu par la constitution de l'an VIII et devenu cour de justice criminelle à partir de 1804, ainsi que des tribunaux criminels spéciaux⁷. L'essentiel est cependant constitué des archives de la cour d'assises (1811-1958) : organisation générale du tribunal (1827-1958, très lacunaire), plunitifs d'audiences (1927-1954), arrêts et listes de jurés (1811-1958), dossiers de procédure (1807, 1827, 1888-1958). Les fonds des tribunaux de première instance d'Arras (an VIII-1966) et de Boulogne-sur-Mer (an IX-1968), qui jugent au civil et au correctionnel⁸, sont assez complets (175 ml chacun). Un prochain numéro d'*Histoire et Mémoire* mettra en lumière certains documents sous-exploités : dossiers d'expropriation pour les aménagements des communes et grands travaux (canaux, chemins de fer, routes), d'accidents du travail ou de ventes mobilières par exemple⁹.

¹ Expression empruntée à l'article de Michel DUCHÉIN, "La clef du trésor : l'évolution des instruments de recherche d'archives du Moyen Âge à nos jours d'après des exemples français", *Etudes d'archivistique*, 1957-1992, Paris, Association des archivistes français, 1992, p. 105-122.

² Les versements d'archives contemporaines (540 ml) qui ne font l'objet que d'une analyse et d'une indexation par lots n'ont pas été comptabilisés.

³ Pour mètres linéaires.

⁴ Administration mal connue en raison du caractère unique de l'article qui contient des réclamations d'indemnités pour construction ou redressement de routes.

⁵ Se reporter à l'article paru dans *Histoire et Mémoire*, n° 39, septembre 2004. Les bureaux d'Audruicq, Aire-sur-la-Lys, Avesnes-le-Comte et Desvres sont classés mais les cotes sont encore provisoires.

⁶ Par exception, les fonds judiciaires sont clos en 1958 avec la mise en place de l'administration actuelle de la justice. Il est toutefois normal de trouver des articles avec un terminus postérieur en raison de leur reliure.

⁷ Le tribunal criminel spécial (loi du 18 pluviôse an IX), devenu cour de justice criminelle spéciale en 1804, connaît des faits d'incendie et de fausse monnaie, des voies de fait contre les acquéreurs de biens nationaux, des atteintes à la conscription et des rassemblements séditieux. La loi du 23 floréal an X crée d'autres tribunaux spéciaux pour juger les récidivistes, la contrefaçon des effets publics et les faux en écriture publique ou privée.

⁸ Noter que les fonds des tribunaux de première instance contiennent également les archives des tribunaux pour enfants et adolescents, chambre ou audience spéciale à partir de 1912, puis entité de plein exercice à partir de 1945.

⁹ Le chercheur consultera avec profit le chapitre consacré à la richesse des fonds judiciaires dans Farcy (Jean-Claude), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958)*, Paris, CNRS Editions, 1992. On rappellera toutefois que de nombreux documents sont soumis à un délai de communicabilité de 100 ans.

Les fonds contemporains (postérieurs à 1940) : fonds du cabinet du préfet et de la protection et sécurité civiles (série W), matrices cadastrales rénovées de l'arrondissement de Béthune (2338 W), plans du remembrement (2362 W)



Tract en faveur d'un pacte commercial avec l'URSS saisi dans le cadre de la répression du communisme, [vers 1940], 1405 W 318.

Le fonds des archives de la protection et de la sécurité civiles (1876-1986, principalement années 1950-1980), composé de 629 articles (48 ml), évoque la diversité et la richesse des activités des services qui, rattachés au cabinet du préfet, assurent la sécurité des personnes et des biens face aux risques de toute nature. La première des préoccupations fut la lutte contre les incendies. L'efficacité croissante des moyens exigea l'organisation et la coordination des efforts. Puis, la mission des sapeurs-pompiers évolua pour s'étendre "aux périls et accidents de toute nature menaçant la sécurité publique". Enfin, la multiplication des équipements urbains (établissements d'enseignement, hôpitaux, zones industrielles, établissements recevant du public, etc.) porta les efforts de la sécurité civile sur la prévention des risques inhérents à la sécurité de ces bâtiments. Le plan de classement adopté pour cette administration s'organise autour de ses principales attributions. Service d'incendie et de secours : organisation et fonctionnement du service, gestion du personnel, des bâtiments et du matériel, création, fonctionnement et dissolution de corps de sapeurs-pompiers communaux, commission du service d'incendie et de secours, manifestations diverses ; service du déminage : organisation et fonctionnement du service, gestion du personnel, ramassage et neutralisation des engins de guerre, rapports sur les terrains de stockage, les accidents et les explosions ; secourisme et protection civile : organisation et fonctionnement du service, examen et formation des secouristes, agrément des entreprises de transports sanitaires, avis sur les projets de construction, fonctionnement du réseau d'alerte, planification des secours (plans ORSEC, SATER, POLMAR), information du public et documentation ; établissements recevant du public : avis des commissions de sécurité et autorisations de création de terrains de camping ; catastrophes naturelles : dossiers d'évaluation des dégâts et d'indemnisation des victimes ; plan de défense : organisation et fonctionnement du bureau de défense et protection des points sensibles. Une dernière partie concerne les attributions ponctuelles dans les domaines de l'énergie (construction de lignes EDF-GDF, restrictions énergétiques, rapports d'activité de la centrale nucléaire de Gravelines), des transports (enquêtes sur les accidents d'aéronefs ou sur la sécurité routière), de la sécurité des personnalités, des épreuves sportives, de la réquisition de personnel et de la détention d'armes. De nombreux articles ne sont communicables qu'après un délai de 60 ans afin de protéger la sûreté de l'État et la vie privée des personnes.



Accident d'aéronef à l'aérodrome d'Ambleteuse, 14 juillet 1983, photographie, 1404 W 50.

L'intérêt historique que présentent les dossiers des deux premiers services a conduit les archives départementales à reprendre les versements des années 1950-1980 afin d'établir des répertoires méthodiques.

Le fonds du cabinet du préfet (années 1880-1960, principalement 1939-1945¹⁰), composé de près de 400 articles, soit 30 ml, est une source riche d'informations. Généraliste par nature, ce service touche en effet à tous les secteurs de la vie administrative et sociale. Il constitue la structure la plus proche du préfet car il a vocation à s'intéresser à tous les dossiers ayant un caractère confidentiel, personnel ou politique. Il est également compétent pour les problèmes de police, sécurité civile et défense. Il collabore directement avec le préfet, lorsque ce dernier, représentant de l'État, applique les directives du pouvoir central et mesure leurs conséquences sur l'opinion publique. Ce travail de classement a été l'occasion de dresser un état des sources qui se trouvent dans les séries modernes, car il a été constaté qu'une grande partie des dossiers relatifs à la seconde guerre mondiale étaient en réalité conservés dans les séries M (préfecture), R (affaires militaires) et Z (sous-préfectures).



Incendie à l'usine Kuhlman à Harnes, 19 octobre 1960, photographie, 1800 W 42.

On ajoutera à ces travaux le classement des matrices cadastrales rénovées à partir de 1930 dans l'arrondissement de Béthune (25 ml) et celui des plans du remembrement (5090 pièces¹¹).

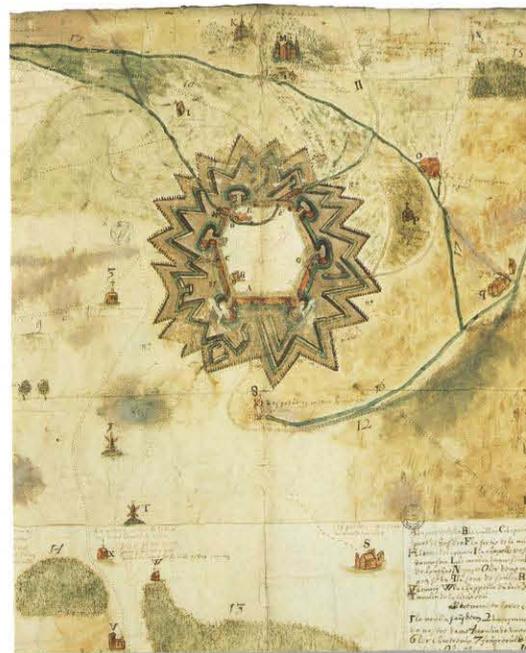
Les fonds privés et iconographiques : séries J et Fi

Les fonds des archives départementales sont constitués, dans leur majorité, d'archives publiques. Cependant, on y trouve aussi des documents privés, entrés par achats, dons ou dépôts.

Les pièces isolées ou petits fonds sont classés en sous-série 1 J, sans succession logique. Il est impossible de décrire l'ensemble des documents dont l'inventaire a été mis à la disposition du public en 2004 (cotes 1 J 1904-2044). Signalons simplement celui de l'église réformée de Wanquetin (1 J 1924, 18 articles couvrant la période 1853-1996) qui comprend, entre autres, des registres de recensement, de baptêmes et mariages, de délibérations du conseil presbytéral, ainsi que des dossiers relatifs aux biens de la paroisse, en particulier une liasse sur la reconstruction du temple après la première guerre mondiale.

Le chartrier de Rosamel (5 J), donné en 1926 aux archives départementales par M. du Campe, comte de Rosamel, n'avait pas encore fait l'objet d'un inventaire. La description très sommaire qu'en avait donnée la *Chronique des archives* des années 1926-1927 laissait néanmoins entrevoir sa richesse et l'utilité qu'il pourrait présenter pour les chercheurs. Il s'agit d'un fonds assez volumineux (3 ml) et très intéressant pour l'histoire des localités concernées (Frençq et Tubersent notamment), d'autant plus qu'il couvre une large période (1277-1830) d'une manière assez continue. Le document original le plus ancien, daté de mai 1277, est une charte de

Guillaume, comte de Boulogne, concernant ses four et moulin d'Étaples (5 J 25). Le fonds conserve 53 documents originaux antérieurs à 1500, dont un terrier (5 J 17). Les archives provenant des seigneuries de Frençq et de Courteville représentent la partie la plus intéressante du fonds. On y trouve tous les types de documents caractéristiques d'archives seigneuriales : titres de propriété, rapports et dénombrements, terriers, comptes, cueilloirs, plans d'arpentage. La famille Du Campe possédait également des biens fonciers et des rentes dans diverses localités du Boulonnais et des régions voisines ; les documents qui s'y rapportent ont été regroupés par localité (5 J 24-28). Les papiers de famille (Du Campe de Rosamel et Tutil de Guémy), qui viennent à la suite, concernent principalement la gestion du patrimoine dans son ensemble (comptabilité, règlements de successions) et sont en majeure partie du XVIII^e siècle (5 J 29-36). Les documents ne présentant aucun lien apparent avec le fonds ont été regroupés à la fin de l'inventaire (5 J 37-38). Il faut signaler en particulier la présence d'archives provenant de la paroisse ou de la commune de Frençq (1696-1821) qui ont été laissées dans le fonds (5 J 38), à l'exception d'un registre de délibérations du conseil municipal (1790-1815), réintégré dans les archives communales déposées de Frençq (E dépôt 354A/D1). Le chartrier de Rosamel ne manquera pas ainsi d'intéresser les chercheurs à plus d'un titre. Les érudits locaux y trouveront un



Plan des fortifications de Béthune et des ouvrages défensifs des environs, [1^{re} moitié du XVII^e s.], 2 Fi 287. Il est difficile de dater plus précisément ce document, la datation proposée reposant sur une analyse de l'écriture. Ce plan a été dressé pour un usage militaire, puisque toutes les annotations autour des édifices représentés concernent l'état des murailles, leur capacité en logement de troupes et leur éloignement du centre de Béthune (la ville de Béthune est prise par les troupes françaises en 1645).



Gravures représentant sainte Isbergue et saint Venant [XVIII^e s., le bois de l'image est sans doute antérieur] collées au début d'une "Vie de sainte Isbergue, vierge, première abbesse du monastère impérial de la ville d'Aire-en-Artois, dans laquelle on trouve la vie de saint Venant, ermite et martyr" rédigée par Louis-Philippe-Joseph Caboche, prêtre d'Aire, ms, 1839, 1 J 2035*. Plusieurs légendes entourent la vie de ces deux saints. L'une d'elles affirme qu'Isbergue, sœur de Charlemagne, aurait été convaincue de consacrer sa vie à Dieu par l'ermite Venant et qu'elle aurait fondé plusieurs institutions religieuses à Aire-sur-la-Lys, dont la collégiale. En 1608, on trouva dans l'église d'Isbergues des ossements qu'on attribua à saint Venant.

¹⁰ Les archives de guerre ont fait l'objet d'un article dans le n° 39 d'*Histoire et Mémoire* (septembre 2004).

¹¹ En raison de la fragilité des plans sur calque, la consultation doit faire l'objet d'une demande écrite.

grand nombre de renseignements inédits sur les villes et les villages concernés (fermes, châteaux, moulins, etc.). Les archives seigneuriales de Frencq et de Courteville peuvent fournir la matière d'une étude très intéressante sur l'évolution de la seigneurie du XIV^e au XVIII^e siècle. Enfin, les amateurs de généalogie qui s'intéressent à la région d'Étaples consulteront avec profit le terrier de la seigneurie de Frencq (5 J 2), qui contient un grand nombre de filiations permettant de remonter facilement au début du XVI^e siècle.

Parmi les archives privées, un sort particulier est réservé aux documents iconographiques qui trouvent leur place en série Fi. Il s'agit à la fois (selon les fonds et les collections) d'une cote de rangement et d'une cote intellectuelle qui prend en compte les conditions particulières de conservation de ces fonds.

60 pièces sont entrées en 2004 aux archives départementales. Signalons un plan du XVII^e siècle de Béthune et de ses environs (2 Fi 287), des photographies de Berck prises par E. van Blitz, photographe dans la même ville à la fin du XIX^e siècle (4 Fi 3861-3867), des photographies réalisées par l'architecte départemental avant et pendant la rénovation de l'ancien refuge de l'abbaye d'Etrun à Arras (4 Fi 3817-3857), ainsi qu'une affiche publicitaire pour les plumes Baignol et Farjon (17 Fi C 3033).

En 2005, les efforts porteront principalement sur la poursuite des classements des archives de l'enregistrement, du service de l'action économique et de la première division (administration et réglementation générales) de la préfecture.

Frédérique Desmet,
Jean-Marc Dissaux,
Olivier Muth,
Ivan Pacheka



Bateaux de pêche échoués sur la plage de Berck devant l'hôpital maritime de la ville de Paris, photographie de E. van Blitz, [entre 1887 et 1907], 4 Fi 3861. L'hôpital maritime, construit de 1867 à 1869 sur les plans d'Emile Lavezzari, accueillait les enfants tuberculeux (700 lits) de la région parisienne.



L'entrée de la plage du Portel, photographique, [vers 1900], 4 Fi 3868.



Affiche publicitaire pour la fabrique bouloonnaise de conserves alimentaires Frédéric Harrewyn fils, [entre 1904 et 1910], 17 Fi C 3032. Frédéric Pierre Joseph Harrewyn (1876-1929) appartient à une famille de riches négociants bouloonnais (commerce du charbon et de la brique essentiellement) qui compte parmi ses ascendants plusieurs sculpteurs intéressants¹². Il s'associe en avril 1903 avec Pierre Vanheecchoet pour créer l'entreprise de salage du poisson "Pierre Vanheecchoet fils et Cie" au 181, rue de Bréquerbecq. Ayant fait faillite en 1904, Frédéric Harrewyn continue avec ses seuls capitaux. On trouve encore mention de l'activité en 1906. Elle n'existe plus en 1911. Il ne semble pas qu'il ait possédé par la suite d'autres entreprises, préférant multiplier les actions dans diverses sociétés. Il sera également juge au tribunal de commerce et administrateur de la Banque de France et de la Caisse d'épargne à Boulogne.

¹² Se reporter à l'article de Pierre-André Wimet "Une famille d'artisans bouloonnais : les Harrewyn, sculpteurs et marbriers", *Bulletin de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, t. XI, 1981-1985, p. 408-412.

L'affiche

en temps de guerre

(suite)

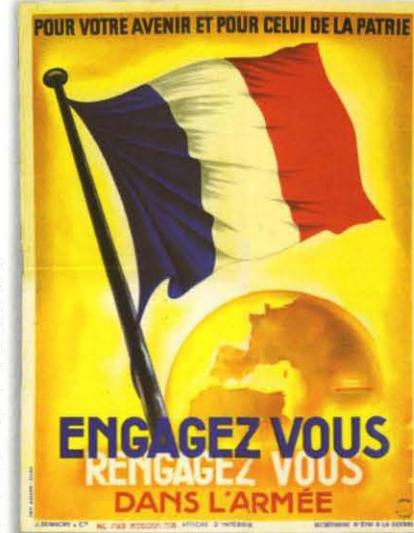
Durant la Grande Guerre, les murs se couvrent d'avis de mobilisation. Les états-majors qui ont cru à une guerre de mouvement qui ne durerait pas n'ont rien prévu en terme de propagande, excepté la censure qui se met en place très rapidement. Ce sont donc en majorité des affiches textes, avis divers ou état de l'évolution du conflit. Mais à partir de 1915, les nations en guerre commencent à réfléchir à une action par l'image ; la production d'affiches s'avère nécessaire car elles manquent d'hommes et d'argent : la guerre est un véritable gouffre financier et donner son argent devient un devoir. Toutes les nations en conflit ont eu recours aux affiches incitant la population civile à souscrire aux emprunts.

On constate que l'image de la guerre est quasiment absente dans la propagande des pays européens, tandis que la famille est très présente dans les images : femmes et enfants sont un élément de soutien des hommes mobilisés. C'est pour protéger leur famille que les hommes se battent, ils sont un exemple pour leurs enfants. Les efforts de propagande se portent également sur la mobilisation à l'arrière. Les femmes, en attendant le retour des soldats, mobilisent leurs forces pour les remplacer aux champs et aux usines. Le soldat sera très représenté, mais souvent seul, et lorsque l'ennemi apparaît, c'est pour dénoncer ses crimes. A partir de 1916, avec la longueur du conflit et le retour des blessés, on ne peut plus cacher à la population civile les mutilés. Ils apparaissent donc sur les affiches, assez émouvants pour susciter d'éventuels dons, néanmoins bien vivants pour ne pas affoler ou démoraliser l'arrière. La réalité des combats n'apparaît que par la présence des orphelins, des prisonniers et l'image des ruines et églises dévastées.

Les affiches de la Première Guerre mondiale montrent une guerre un peu "éducorée" en Europe, plus brutale dans les pays éloignés du conflit, mais jamais vraiment réaliste. Il est intéressant de constater la similitude des images utilisées dans tous les pays avec la mise en place de nouveaux codes : l'utilisation du globe, de la couleur rouge, et une très importante utilisation de jeux de mains qui se serrent, menacent ou appellent.

Lorsque la Deuxième Guerre mondiale éclate, tout est mis en place en terme de propagande. Les affichistes reprennent les images à succès du premier conflit : monstres hideux, mains qui se lèvent, utilisation de la caricature... Reprises afin de mobiliser les forces et solliciter des souscriptions aux bons d'armement. Le nouveau conflit ne génère donc pas de réelle création dans ce domaine, excepté l'apparition de journaux muraux avec photos à l'appui. En outre, la nécessité de se protéger des espions a généré une production importante d'affiches illustrant la célèbre expression "les murs ont des oreilles".

Malgré ce manque de créativité, l'immense production nous montre des aspects nouveaux. Les femmes sont une fois encore mobilisées dans les usines, mais cette mobilisation économique, scientifique et technique au service de la guerre est encore plus essentielle que pendant la Grande Guerre. Elle fut avant tout un conflit entre deux systèmes politiques, ceux qui se réclamaient d'une idéologie fasciste et ceux qui s'y opposaient. Au combat contre le communisme se greffe celui contre le capitaliste, l'anarchiste et le franc-maçon, sans oublier le juif qui est « à la tête du complot ». En France, on l'expose pour mieux le reconnaître et le combattre. De la même façon, le symbole nazi devient la force à anéantir : les Alliés prouvent qu'il a été démantelé grâce à l'union des forces alliées. La production de cette période nous montre un conflit international, où les réalités techniques et le conflit idéologique sont très présents. Cependant, comme pour la Première Guerre mondiale, la violence des combats n'y apparaît pas, pas plus que la découverte des camps de la mort. En effet, les affiches vont montrer le retour des déportés, leur aspect décharné sous-entend le système tortionnaire, mais ne vont jamais jusqu'à la figuration de l'horreur.



17 Fi B 494 (Dessinateur Veyron-Lacroix)



17 Fi B 507

Bibliographie :

- M. Gallo, *L'affiche miroir de l'histoire, miroir de la vie*, Paris, Laffont, 1973.
- L. Gervereau, *La propagande par l'affiche*, Paris, éd. Syros Alternatives, 1991.
- L. Gervereau, *Terroriser, manipuler, convaincre ! Histoire mondiale de l'affiche politique*, Paris, Somogy Editions d'art, 1996.
- F. Haskell, *L'historien et les images*, Paris, Gallimard, 1995.
- F. D'Almeida, *Images et propagande*, Paris, Casterman, 1995.

Lydia Huguet

Paléographie

Arch. dép. du Pas-de-Calais, E Dépôt 447 FF 202, 10 décembre 1674.

Difficulté :  Durée : 

1. Le dit...
2. Le dit...
3. Le dit...
4. Le dit...
5. Le dit...
6. Le dit...
7. Le dit...
8. Le dit...
9. Le dit...

10. Le dit...
11. Le dit...
12. Le dit...
13. Le dit...
14. Le dit...
15. Le dit...
16. Le dit...

17. Le dit...
18. Le dit...
19. Le dit...
20. Le dit...
21. Le dit...
22. Le dit...
23. Le dit...
24. Le dit...
25. Le dit...
26. Le dit...

27. Le dit...
28. Le dit...
29. Le dit...
30. Le dit...
31. Le dit...
32. Le dit...

33. Le dit...
34. Le dit...
35. Le dit...
36. Le dit...
37. Le dit...
38. Le dit...

Les archives municipales d'Hesdin datant de l'Ancien Régime sont déposées aux Archives départementales du Pas-de-Calais dans la sous-série E Dépôt 447, entièrement vouée au fonds de cette ville. Ce riche fonds est classé selon le cadre de classement des archives communales en vigueur, dans lequel la série FF est consacrée à la police et la justice antérieurement à 1790. C'est dans cette série qu'on trouve les actes de la justice échevinale. En effet, à la suite de l'abandon de la ville par la France en 1559 au traité du Cateau-Cambrésis, le roi d'Espagne Philippe II avait, par charte communale, octroyé à la municipalité, ou magistrat, composée d'un maître et 7 échevins, l'exercice de la justice tant civile que criminelle (haute, basse et moyenne) dans les ville, faubourg et banlieue — à l'exception toutefois des cas privilégiés, réservés au bailliage royal d'Hesdin. En 1674, Hesdin était de nouveau français, depuis sa capitulation en 1639.

Les actes de la justice échevinale forment un remarquable ensemble de 236 registres et cartons de 1535 à 1790 avec de belles séquences homogènes. Leur contenu nous peint la vie, les mœurs, les gestes de nos ancêtres en un tableau saisissant de vérité, de fraîcheur et de pittoresque, loin de la vision abstraite ou superficielle qu'en livrent certaines sources. Le présent texte est l'interrogatoire du laboureur Carpentier, à qui sont reprochés les faits suivants. Deux de ses vœux, trouvés en errance sur les terres d'autrui, avaient été mis à la fourrière chez Parfourure, à l'hôtellerie du Mouton noir. Carpentier, aviné, s'y présenta avec son berger, dans l'intention de les reprendre de force ; mais le valet de l'aubergiste s'y étant opposé, Carpentier fit grand scandale, blasphémant, injuriant et menaçant maître et valet. La restitution à leur propriétaire des animaux domestiques mis en fourrière requérait en effet quelques formalités, en particulier le règlement des dommages causés par eux au bien d'autrui, ainsi que le paiement des frais de leur entretien à la fourrière. A défaut, ils risquaient d'être vendus à la criée.

L'intérêt paléographique de ce texte tient à la comparaison des deux écritures strictement contemporaines qui le forment. Elles appartiennent à deux rédacteurs distincts. Les questions furent rédigées à l'avance par quelque greffier dans une écriture gothique tardive assez cursive, qui n'est pas sans parenté avec la financière. Quant aux réponses, elles furent écrites sur le vif par un plume agile en une gothique très cursive, très négligée. En dépit du contraste d'apparence, cette dernière ne diffère pas fondamentalement de son vis-à-vis quant à l'alphabet, mais elle est plus horizontale, plus étalée, moins dense à cause de la vélocité du ductus. En matière de morphologie, il n'y a guère que l'R (*ʀ*) (interrogé, ligne 5) qui s'y distingue par son aspect plus moderne.

Dans le caractère des questions coexistent maintes formes concurrentes d'une même lettre ; cette diversité, conjuguée à la cursivité, constitue un sérieux obstacle à l'intelligence du texte. Il faut le secours du contexte pour trancher entre les différentes options qu'offre une même morphologie. Ainsi, l'E final (*ɛ*) (roue, ligne 37) ou interne (*ɛ*) (vœux, ligne 13) et l'R finale, initiale ou interne (*ʀ*) (interrogé, ligne 1) tendent à se confondre : observer en particulier St-George (ligne 2). De même l'O interne (*o*) (avoine, ligne 15) avec les précédents. Par ailleurs, l'E final adopte d'autres graphies : (*ʃ*) (une, ligne 14), (*ʃ*) (pièce, ligne 14), (*ɛ*) (St-George, ligne 2). L'S aussi est instable : en finale, (*ʃ*) (domages, ligne 14), (*ʃ*) (dans, ligne 14), (*ʃ*) (ils, ligne 19), (*ʃ*) (advis, ligne 29) et même (*ʃ*) (dans, ligne 35) ; en position initiale ou interne, (*ʃ*) (aoust, ses, ligne 11). Le T initial ou interne (*ʃ*) (dit, ligne 24 ; hostellerie, ligne 23) n'est plus qu'une simple haste dépourvue de sa traverse horizontale. Autre difficulté : des solutions de continuité intempêtes à l'intérieur des mots ou, au contraire, des ligatures trompeuses entre deux mots consécutifs : n'auvoient estez (ligne 13).

Les abréviations, avec ou sans tilde, peu sévères, sont soit banales, soit faciles à résoudre. Par suspension, *premierem* = premièrement (ligne 6), *apparten* = appartenant (ligne 15), *lad* = ladite (ligne 30), *decem* = décembre (ligne 1). Par contraction, *demt* = demeurant (ligne 2), *deuxi* = deuxième (ligne 17), *comē* = comme (ligne 5), *Fois* = François (ligne 6).

Nicolas Buanic

- 1. Le dit... 10. Le dit...
- 2. Le dit... 11. Le dit...
- 3. Le dit... 12. Le dit...
- 4. Le dit... 13. Le dit...
- 5. Le dit... 14. Le dit...
- 6. Le dit... 15. Le dit...
- 7. Le dit... 16. Le dit...
- 8. Le dit... 17. Le dit...
- 9. Le dit... 18. Le dit...
- 10. Le dit... 19. Le dit...
- 11. Le dit... 20. Le dit...
- 12. Le dit... 21. Le dit...
- 13. Le dit... 22. Le dit...
- 14. Le dit... 23. Le dit...
- 15. Le dit... 24. Le dit...
- 16. Le dit... 25. Le dit...
- 17. Le dit... 26. Le dit...
- 18. Le dit... 27. Le dit...
- 19. Le dit... 28. Le dit...
- 20. Le dit... 29. Le dit...
- 21. Le dit... 30. Le dit...
- 22. Le dit... 31. Le dit...
- 23. Le dit... 32. Le dit...
- 24. Le dit... 33. Le dit...
- 25. Le dit... 34. Le dit...
- 26. Le dit... 35. Le dit...
- 27. Le dit... 36. Le dit...
- 28. Le dit... 37. Le dit...
- 29. Le dit... 38. Le dit...
- 30. Le dit...
- 31. Le dit...
- 32. Le dit...
- 33. Le dit...
- 34. Le dit...
- 35. Le dit...
- 36. Le dit...
- 37. Le dit...
- 38. Le dit...

ABONNEMENT
A reproduire sur papier libre

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Profession : _____

Prix : 2 € à l'unité
ou 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09

Histoire & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90
Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Jean-Eric IJUNG - Coordination : Lydia HUGUET
Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation / Impression : Imprimerie SENSEY - Saint-Laurent-Blangy
Titrage : 2500 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2005 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2005